

1. IDENTIFICATION

| | |
|---|--|
| Nom du produit : | QUALI-PRO IMIDACLOPRID 0.5 G INSECTICIDE (LPA 29185) |
| Nom chimique de la matière active : | Imidaclopride : 1-[(6-chloro-3-pyridinyl)methyl]-N-nitro-2-imidazolidinimine |
| Fabricant : | ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd 302-179 McDermot Ave Winnipeg MB R3B 0S1 Téléphone : 855-264-6262 |
| Pour les urgences mettant en cause un incendie, un déversement ou une fuite, appeler Infotrac : | Téléphone : 1-800-535-5053 |
| Pour les urgences médicales et les demandes de renseignements sur la santé et la sécurité, appeler Prozar : | Téléphone : 1-877-250-9291 |

2. COMPOSITION/ RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

| NOM COURANT | N° de CAS | % | PEL de l'OSHA | TLV DE L'ACGIH | NOM COURANT | CANCÉROGÈNE SELON LE NTP/CIRC/OSHA |
|---------------|-------------|-----|---------------|----------------|-------------|------------------------------------|
| Imidaclopride | 138261-41-3 | 0,5 | ND | ND | - | Nd |

ND=Non déterminé

Nd=Non disponible

3. IDENTIFICATION DES RISQUES

PROPRIÉTÉS PHYSIQUES

Apparence : Granule gris tirant sur le brun

Odeur : Aucune

SOMMAIRE D'URGENCE : ATTENTION. Irritant pour les yeux. Nocif en cas d'ingestion. Risque d'irritation pour les voies respiratoires. Éviter de respirer les poussières. Tenir les personnes non protégées, les enfants et les animaux de compagnie hors des zones de traitement jusqu'à ce que le produit soit sec. Nocif en cas d'ingestion ou d'absorption par la peau. Irritant pour les yeux. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques, ainsi qu'un respirateur anti matières particulaires approuvé par le NIOSH/MSHA avec cartouche munie d'un pré-filtre R, P ou HE durant la manipulation, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit.

VOIES PRIVILÉGIÉES D'ADMINISTRATION : Ingestion, inhalation, contact avec les yeux, absorption par la peau.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX : Acide cyanhydrique, chlorure d'hydrogène, monoxyde de carbone et oxyde d'azote.

CONDITIONS MÉDICALES EXISTANTES POUVANT ÊTRE AGGRAVÉES PAR L'EXPOSITION : Inconnues.

4. PREMIERS SOINS

PREMIERS SOINS :

INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le

médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

CONTACT AVEC LA PEAU ET LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

5. TECHNIQUES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

POINT D'ÉCLAIR : SO

LIMITES D'INFLAMMABILITÉ : LI/LSI : SO

MOYENS D'EXTINCTION : Mousse, agent chimique sec, dioxyde de carbone ou de l'eau pulvérisée.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX : Acide cyanhydrique, chlorure d'hydrogène, monoxyde de carbone et oxyde d'azote.

TECHNIQUES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE : Évacuer les lieux et se tenir à une distance sécuritaire contre le vent pour lutter contre l'incendie afin d'éviter les vapeurs et les produits de décomposition dangereux. Refroidir les contenants fermés exposés au feu avec de l'eau pulvérisée. Endiguer les lieux et récupérer l'eau ayant servi à lutter contre l'incendie pour empêcher les dommages à l'environnement en raison du ruissellement. Utiliser de préférence de la mousse ou un agent chimique sec pour lutter contre l'incendie pour empêcher les dommages à l'environnement en raison du ruissellement. L'équipement et le matériel impliqués dans la lutte contre un incendie de pesticide peuvent être contaminés.

MATÉRIEL D'INCENDIE : Appareil respiratoire autonome avec pièce faciale complète.

6. DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT OU DE FUITE : Nettoyer immédiatement les déversements et respecter les mises en garde indiquées à la section 8 de la présente fiche signalétique. Endiguer les lieux contaminés et tenir à l'écart les personnes non autorisées et non protégées. Empêcher la matière de contaminer le sol ou de s'infiltrer dans les réseaux d'égouts et autres cours d'eau.

Éviter la formation de poussières. Éviter de respirer les poussières. Utiliser l'équipement de protection recommandé lorsqu'on ramasse le déversement à l'aide d'un balai; placer les déchets dans un contenant couvert aux fins de réutilisation ou d'élimination. Frotter la zone contaminée avec de l'eau et du savon puis rincer à l'eau. Utiliser une matière absorbante pour récupérer la solution de nettoyage en vue de son élimination appropriée. Il faudra probablement enlever et se départir de la terre contaminée.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Ne pas contaminer l'eau ni la nourriture humaine ou animale lors de l'entreposage ou de l'élimination.

MESURES À PRENDRE LORS DE LA MANIPULATION : Manipuler et ouvrir le contenant ouvert de façon à ne pas renverser le contenu. Éviter de respirer les poussières ou les vapeurs. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Retirer et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit et avant de manger, boire, mâcher de la gomme ou fumer.

MESURES À PRENDRE LORS DE L'ENTREPOSAGE : Entreposer dans un endroit frais et sec, de façon à empêcher la contamination croisée avec d'autres pesticides, engrais, et nourriture humaine ou animale. Entreposer dans le contenant d'origine et hors de la portée des enfants, de préférence dans une aire d'entreposage verrouillée.

TEMPÉRATURE D'ENTREPOSAGE (MIN/MAX) : Température ambiante normale.

8. EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

LES RECOMMANDATIONS SUIVANTES SUR L'EXPOSITION ET LA PROTECTION PERSONNELLE SONT PRÉVUES POUR LA FABRICATION, LA FORMULATION ET L'EMBALLAGE DU PRODUIT.

POUR LES USAGES COMMERCIAUX ET AGRICOLES, CONSULTER L'ÉTIQUETTE DU PRODUIT.

- Des lunettes à coques bien ajustées
- Une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes
- Des gants convenables résistant aux produits chimiques
- Lorsqu'il faut porter un respirateur, choisir un appareil approuvé par le NIOSH selon les concentrations dans l'air réelles ou éventuelles et conformément aux normes réglementaires ou aux recommandations industrielles.

Suivre les instructions du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'équipement de protection individuelle (ÉPI). S'il n'y a pas d'instruction du genre, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Garder et laver l'ÉPI séparément des autres articles à laver.

DIRECTIVES D'EXPOSITION : Se reporter à la section 2.

MESURES D'INGÉNIERIE : Assurer une aération adéquate pour minimiser les concentrations dans l'air de cette matière.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

APPARENCE : Granules grises tirant sur le brun

ODEUR : Aucune

POINT D'ÉCLAIR : SO

DENSITÉ RELATIVE : 0,66 g/mL

pH : 6,48

SOLUBILITÉ DANS L'EAU : Insoluble

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ : Stable, mais risque de se décomposer s'il est chauffé.

MATIÈRES À ÉVITER : Inconnues.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX : Chlorure d'hydrogène, acide cyanhydrique et oxydes d'azote et de carbone.

POLYMÉRISATION DANGEREUSE : Ne se produira pas.

CONDITIONS À ÉVITER : Températures extrêmes.

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

ÉTUDES SUR LA TOXICITÉ AIGUË/L'IRRITATION (PRODUIT FINI)

FICHE SIGNALÉTIQUE

QUALI-PRO IMIDACLOPRID 0.5 G INSECTICIDE

Page 4 de 5

| | |
|---------------------------------------|----------------------------|
| DL ₅₀ orale (rat) : | > 4 820 mg/kg |
| DL ₅₀ cutanée (lapin) : | > 2 000 mg/kg |
| CL ₅₀ inhalation (rat) : | > 5,09 mg/L (4 h) |
| Irritation des yeux (lapin) : | Légèrement irritant |
| Irritation cutanée (lapin) : | Non irritant |
| Sensibilisation de la peau (cobaye) : | N'est pas un sensibilisant |

MUTAGÉNICITÉ : Aucune preuve d'effets mutagènes durant les *essais in vivo et in vitro*.

DONNÉES ADDITIONNELLES : Les effets sur la reproduction et les anomalies congénitales à des niveaux d'exposition normaux ne sont pas confirmés.

12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT : Tenir hors des lacs, cours d'eau, étangs et autres systèmes aquatiques.

Ne pas appliquer sur les terrains où l'éventuel ruissellement risque de pénétrer dans les systèmes aquatiques.

Ne pas mélanger, charger ni nettoyer l'équipement à moins de 30 mètres des têtes de puits ou systèmes aquatiques. Ne pas contaminer l'eau lors de l'élimination des eaux de nettoyage de l'équipement.

Ce produit est très toxique pour les invertébrés aquatiques. Appliquer ce produit conformément aux directives figurant sur la présente étiquette seulement.

Cette matière présente les propriétés et caractéristiques associées aux produits chimiques détectés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit chimique dans les endroits où les sols sont perméables, surtout là où la surface libre de la nappe est peu profonde, peut contaminer les eaux souterraines.

13. ÉLIMINATION

Ne pas contaminer l'eau ni la nourriture humaine ou animale lors de l'entreposage ou de l'élimination des déchets.

L'UTILISATEUR FINAL DOIT SE DÉPARTIR DE TOUT PRODUIT NON UTILISÉ SELON LES RECOMMANDATIONS FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE.

ÉLIMINATION DU PESTICIDE : Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DU CONTENANT : Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale. Rendre le contenant inutilisable. Dispose of the container conformément à la réglementation provinciale.

14. TRANSPORT

CLASSIFICATION PAR LE DÉPARTEMENT DES TRANSPORTS (États-Unis) :

Non réglementé

TRANSPORT INTERNATIONAL

OMI (navire) : Non réglementé

IATA (air) : Non réglementé

15. RÉGLEMENTATION

RÉGLEMENTATION CANADIENNE :

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le *Règlement sur les produits contrôlés* et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le *Règlement sur les produits contrôlés*.

Liste Intérieure (Canada) :
Silice cristalline (quartz) n° CAS : 14808-60-7

CLASSIFICATION SARA TITLE III :

Section 302 : Sans objet
Section 311/312 : Danger aigu (immédiat) pour la santé
Section 313 : Sans objet

PROPOSITION 65 DE L'ÉTAT DE LA CALIFORNIE : Sans objet

QUANTITÉ À DÉCLARER (RQ) EN VERTU DU CERCLA : Sans objet

CLASSIFICATION RCRA : En vertu du RCRA, l'utilisateur du produit est responsable de déterminer, au moment de l'élimination, si une matière contenant le produit ou dérivée du produit doit être classée comme étant un déchet dangereux.

STATUT TSCA : Les matières de ce produit figurent à l'inventaire TSCA ou sont exemptées.

16. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

| CLASSEMENT DES DANGERS | NFPA | | |
|------------------------|------|---|-----------|
| SANTÉ : | 1 | 0 | PEU ÉLEVÉ |
| INFLAMMABILITÉ : | 1 | 1 | LÉGER |
| RÉACTIVITÉ : | 1 | 2 | MODÉRÉ |
| | | 3 | ÉLEVÉ |
| | | 4 | GRAVE |

DATE DE LA FS : 22Mar2016 (30-1-09)

L'information contenue aux présentes est faite de bonne foi et jugée exacte, mais elle ne donne aucune garantie, explicite ou implicite. S'adresser à ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd pour en savoir plus.